

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 AVRIL 2024

### DELIBERATION N° 2024-04-036-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2024  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*04/04/2024*

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES

- Arrivée de M. GARANS avant le point n° 2024\_04\_031\_DGS
- Départ de Mme DACHARRY avant le point n° 2024\_04\_052\_DAP  
Elle donne procuration à M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 30 à partir du point n°2024_04_031_DGS 29 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de pouvoirs	4 3 à partir du point n°2024_04_031_DGS 4 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de votants	33

M. le Maire expose,

Le recours à la commission de délégation de service public est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public. La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui analyse les



dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CDSP est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-3, L 1411-5, L 2121-29 et D 1411-3 à D 1411-5

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

### DELIBERE

**PROCEDE** à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, M. le Maire étant Président de droit

#### Candidatures :

LISTE A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• Mme Nelly LALANNE	• M. Christian GONZALES
• Mme Elisabeth MOUNIER	• Mme Nicole CORRIHONS
• M. Nicolas FLEURENTDIDIER	• Mme Nelly PICAT
• Mme Maryse SAINT-AUBIN	• M. Patrick CENDRES
• M. Emmanuel SAUBIETTE	• M. Patrice LORMAND

#### Résultats :

Votants : 31

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 28

#### Ont obtenu :

Liste A : 28 voix

**PROCLAME** élus les membres de la Commission de Délégation de Service Public suivants :



<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
• Mme Nelly LALANNE	• M. Christian GONZALES
• Mme Elisabeth MOUNIER	• Mme Nicole CORRIHONS
• M. Nicolas FLEURENTDIDIER	• Mme Nelly PICAT
• Mme Maryse SAINT-AUBIN	• M. Patrick CENDRES
• M. Emmanuel SAUBIETTE	• M. Patrice LORMAND

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)